

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE  
13 NOVEMBRE 2017**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 13 novembre 2017 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers, Daniel Bédard, Michel Larivière, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

**(MONSIEUR)**

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2017-11-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 326 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-02 **Dispense de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2017**

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le secrétaire d'assemblée est dispensé de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2017, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 20 octobre 2017 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-03 **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2017**

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2017 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

**CORRESPONDANCE**

- De monsieur Michel Bordeleau, président de la Fondation centre d'accueil Saint-Narcisse, nous sollicitant financièrement, pour améliorer les chambres de soins palliatifs en faisant l'achat de meubles et différents accessoires répondant aux besoins des familles, en plus de faire l'achat de matériel pour une salle de loisirs.
- De monsieur Jacques A. Chauvette, président de la campagne de financement et de madame Julie Colbert, MBA, directrice générale Centraide Mauricie, nous sollicitant financièrement, afin que nous contribuions à leur campagne de financement.
- De la Fondation des services sociaux et des soins de santé de l'Énergie (SSS de l'Énergie) nous sollicitant à donner à leur fondation.
- De madame Carole Hubert Ruel et Michel Tremblay, du comité partenaires du Relais pour la vie de Hérouxville, nous sollicitant comme partenaire au Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer à Hérouxville. **(DE MONSIEUR)**

- De monsieur Jean Cossette, nous informant qu'il quittera ses fonctions de président au sein de la Commission de Développement Industriel et Commercial de Saint-Narcisse, et ce, à compter du 31 décembre 2017.
- La firme Bionest nous informe que les coûts des visites d'entretien pour 2018 varieront de 105,82\$, taxes en sus à 313,35\$, taxes en sus, selon les modèles.
- De madame Jocelyne Saucier, présidente de l'AFÉAS de Saint-Narcisse nous remerciant pour notre collaboration à leur partie de cartes le 18 octobre dernier, le tarif réduit du centre communautaire leur avait été accordé.
- De monsieur Pierre Michel Auger, député de Champlain, qui félicite les membres du conseil pour leur réélection et les félicite pour leurs engagements.
- De monsieur Charles Ricard, président de l'ADMQ, félicitant les membres du conseil pour leur réélection au sein du conseil municipal de Saint-Narcisse.
- De monsieur Sébastien Morin, directeur général du Carrefour jeunesse emploi Trois-Rivières/MRC des Chenaux, souhaitant une bonne continuité à monsieur Guy Veillette, maire dans la réalisation de son mandat.
- De monsieur Marco Champagne, directeur général de la SPA Mauricie, nous offrant de prendre en charge et d'appliquer la réglementation sur la garde des animaux de compagnie sur tout le territoire de notre municipalité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'entente de service serait pour une période de quatre années et demie, renouvelable automatiquement à l'échéance au montant de 6 000\$ par année.

### **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

#### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), concernant une demande de la compagnie Agro-Sol inc.**

La déclaration datée du 30 juin dernier, produite à la CPTAQ pour procéder à un lotissement ou à une aliénation dans l'exercice d'un droit invoqué aux articles 101 et 103, est conforme à la Loi.

#### **Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) concernant le projet de train à grande fréquence**

Monsieur Denis Simard, directeur général par intérim de la direction générale du transport maritime et ferroviaire, nous informe que le projet de TGF de VIA Rail Canada inc. est au stade préliminaire et fait présentement l'objet d'une étude par le gouvernement fédéral. De plus, le MTMDET est au fait de ce projet et suit avec attention son évolution.

#### **Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), dossier de réclamation en lien avec les autobus Cossette**

Madame Marlene Morton, réviseur, expert en sinistre, nous informe qu'ils disposeront du sinistre occasionné à la compagnie autobus Cossette, le 2 mai dernier, et ce, pour un montant total de 16 779,28\$. Le 2 mai dernier, la rétrocaveuse (pépine) de la municipalité, opérée par monsieur Sylvain Quessy, a heurté un autobus lui occasionnant des dommages matériels. Un montant de 2 500\$, nous est réclamé, étant le montant de notre franchise pour ce type d'accident. **(DÉPÔT)**

### **Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux**

Le directeur général informe l'assemblée que chacun des membres du Conseil a complété et lui a remis leur formulaire de déclaration des intérêts financiers, tels que requis par l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lesquels formulaires sont officiellement déposés, séance tenante et consignés aux archives de la municipalité.

### **MRC des Chenaux, modification au schéma d'aménagement et de développement révisé**

Monsieur Patrick Baril, secrétaire-Trésorier de la MRC des Chenaux, nous informe que toutes les municipalités de la MRC devront modifier leur règlement de zonage afin d'y remplacer les normes applicables dans les zones à risque de glissement de terrains par celles édictées dans le règlement 2017-105 de la MRC, après l'acceptation de celui-ci par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). De plus il nous informe que la municipalité de Champlain devra modifier son plan d'urbanisme afin d'y inclure certains lot dans l'affectation industrielle, et d'y rendre compatibles certains usages commerciaux. Elle devra aussi créer une nouvelle zone industrielle et y autoriser des usages industriels et certains usages commerciaux. Aussi, il nous informe que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel devra modifier son plan d'urbanisme afin de rendre compatible une partie de l'affectation agroforestière, certains usages industriels, et aussi, créer une nouvelle zone industrielle et d'y autoriser certains usages industriels. Monsieur Baril, nous informe également que la municipalité de Saint-Stanislas devra modifier son règlement de zonage afin d'accorder une dérogation sur les normes applicables en zone inondable.

### **Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière - Exercice financier 2018**

Monsieur Bernard Guay, directeur du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informe qu'il a approuvé, en vertu d'un règlement du gouvernement, en date de ce jour, la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2018. La proportion médiane sera de 92%, alors qu'elle était à 100% en 2016 et le facteur comparatif sera à 1.09, alors qu'il était fixé à 1.00 en 2016.

### **Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : offre de protections additionnelles du groupe PMA assurances**

Le groupe PMA assurances nous offre la possibilité d'avoir des protections additionnelles à notre police d'assurance dont :

- Tremblement de terre, franchise 10% ou 100 000\$ minimums. La prime annuelle est de 1 640\$.
- Inondation, franchise de 25 000\$ (excepté informatique 10 000\$). La prime annuelle est de 1 640\$.
- Responsabilité civile, surprime pour augmenter la limite de 2 000 000\$ à 3 000 000\$. La prime annuelle est de 586\$.
- Avenant C-21, la prime annuelle est de 1 000\$. Cette protection permet la prise en charge des frais de justice associés à une poursuite de nature criminelle intentée contre l'assuré en vertu de la Loi C-21, jusqu'à concurrence de 100 000\$ par poursuite de 250 000\$ par année.
- Assurance cyberrisques pour se prémunir contre les risques de piratage informatique. La prime annuelle est de 500\$.

**(RAPPORT)**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 3 octobre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

## **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Aucune question.

2017-11-04

### **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Michel Larivière  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de novembre 2017 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-05

### **Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 2017-11-532 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05-438 visant à autoriser le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par un droit acquis par un autre usage similaire**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis par un autre usage similaire;

**ATTENDU** que ce remplacement d'usage est assujéti au règlement sur les usages conditionnels;

**ATTENDU** que le fait de permettre cette modification il n'y aura pas d'incidence sur le voisinage;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de règlement de zonage numéro 2017-11-532;

**QUE** le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

(ACHAT)

2017-11-06

**Achat d'un terrain pour la somme symbolique de 1\$ à Huguette Veillette et AL**

**ATTENDU** qu'Huguette et AL désirent se départir d'un terrain ayant une superficie de 1 136,8 mètres carrée et portant le numéro 5 189 799;

**ATTENDU** qu'il y a présentement sur ce terrain une servitude d'égout combiné en faveur de la municipalité;

**ATTENDU** qu'il y a présentement sur ce terrain une vidange d'égout servant aux véhicules récréatifs;

**ATTENDU** qu'aucune construction ne pourra se faire sur ce terrain;

**ATTENDU** que ce terrain est évalué à 1 300\$;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil accepte de faire l'achat du terrain d'Huguette et AL pour la somme symbolique de 1\$ :

**QUE** le conseil accepte de défrayer les frais notariés pour l'acquisition de ce terrain et mandate messieurs Guy Veillette, maire et Stéphane Bourassa, directeur général pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse l'acte notarié.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-07

**Mandat à monsieur Luc Guillemette de la firme BC2 pour la réalisation d'une étude Faunique Floristique en Milieux Humides (FFMH)**

**ATTENDU** qu'Huguette et AL désirent vendre un terrain ayant une superficie de 14 370 mètres carrés et portant le numéro 5 190 561;

**ATTENDU** que ce terrain sera acquis par la Commission de Développement Industriel et Commercial (CDIC) de Saint-Narcisse;

**ATTENDU** que la CDIC est un organisme paramunicipal;

**ATTENDU** que l'achat de ce terrain par la CDIC est dans le but de favoriser de développement industriel à Saint-Narcisse;

**ATTENDU** que pour réaliser du développement industriel sur un terrain inactif depuis plusieurs années, une étude environnementale est nécessaire afin de définir s'il y a présence de milieux humides et de plantes rares;

**ATTENDU** que pour réaliser cette étude la firme BC2 a l'expertise nécessaire;

**ATTENDU** que la première étape est de définir s'il y a présence de milieux humides;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que les honoraires pour la planification de gestion sont de 350\$, taxes en sus, et de 2 250\$, taxes en sus, pour la caractérisation du terrain et rédaction d'un avis scientifique;

**ATTENDU** que si suite à la visite de la firme BC2, le terrain est défini comme étant un milieu humides, le mandat se terminera à cette étape et les honoraires seront de ±1 300\$, taxes en sus;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil mandate monsieur Luc Guillemette, biologiste associé et vice-président environnement de la firme BC2 pour la réalisation de ce mandat.

**QUE** le montant des honoraires de la firme BC2, afin de définir si le terrain est un milieu humide soit facturé à Huguette Veillette et AL, si et seulement si le terrain est défini comme étant un milieu humide.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-08

**Mandat à la firme E.V. Sonorisation pour la fourniture et l'installation de lumières d'ambiance et d'un système de son**

**ATTENDU** que les lumières du théâtre du centre communautaire sont désuètes :

**ATTENDU** qu'il y a lieu de moderniser l'éclairage d'ambiance de notre centre communautaire afin le rendre plus attrayant :

**ATTENDU** que le système de son du terrain de balle doit être remplacé et que celui-ci est très utilisé en période estivale lors de différente activité sportive;

**ATTENDU** que monsieur Éric Veillette de la firme E.V. Sonorisation nous a déposé une soumission au montant de 7 233,40\$, taxes en sus, pour la fourniture et l'installation de jeu de lumière d'ambiance et d'un système de son;

**ATTENDU** que cet investissement est présenté dans le Fonds de développement des territoires, en utilisant l'enveloppe dédiée aux municipalités locales;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil accepte la soumission déposée par monsieur Éric Veillette de la firme E.V. Sonorisation au montant de 7 233,40\$, taxes en sus, pour l'installation et la fourniture de lumière d'ambiance et d'un système de son.

Adoptée à l'unanimité.

**(LECTURE)**

2017-11-09

**Lecture des compteurs d'eau: ajustement du salaire à madame Claire Déziel, et, ce rétroactif au premier janvier 2014**

**ATTENDU** que pour l'année 2013, madame Claire Déziel a lu 556 compteurs d'eau à un taux de 3,10\$/compteur, totalisant un montant de 1 723,60\$;

**ATTENDU** que pour les années 2014, 2015,2016 et 2017, madame Claire Déziel a lu respectivement 581, 580, 580 et 586 compteurs d'eau, mais n'était pas rémunérée pour le nombre de compteurs lus, mais plutôt en fonction d'un montant forfaitaire ;

**ATTENDU** que pour les années 2014, 2015,2016 et 2017, madame Claire Déziel a reçu respectivement des montants de 1810,68\$, 1837,84\$, 1874,60\$ et 1912,09\$, alors qu'elle aurait dû recevoir des montants de 1835,96\$, 1861,80\$, 1896,60\$ et 1951,38\$, ce qui représente une différence et une somme due à madame Claire Déziel de 110,53\$;

**ATTENDU** que l'explication de cette somme due de 110,53\$ est que les indexations de salaires annuels étaient calculées en fonction du montant forfaitaire de l'année précédente sans tenir compte du nombre de compteurs;

**ATTENDU** que cette manière de calculer l'indexation annuelle ne tenait pas compte de l'augmentation de la charge de travail de madame Claire Déziel, par l'augmentation du nombre de compteurs lus;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil accorde un montant de 110,53\$, à madame Claire Déziel, représentant la somme due pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-10

**Signatures pour l'entente entre la municipalité et Monsieur Daniel Quessy concernant l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées**

**ATTENDU** que Monsieur Daniel Quessy est propriétaire d'une boucherie située au 157-B, rue de l'Église à Saint-Narcisse depuis plusieurs années ;

**ATTENDU** que cet établissement ne fera plus d'abattage, mais est maintenant consacré à la découpe (une boucherie) ;

**ATTENDU** que la municipalité exploite des ouvrages pour l'assainissement de ses eaux usées ;

**ATTENDU** que la boucherie n'est pas dotée d'un système de traitement complet de ses eaux usées ;

**ATTENDU** que les eaux usées de la boucherie doivent être transportées directement aux étangs aérés de la municipalité;

(ATTENDU)

**ATTENDU** que le ministère du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), exige la signature d'une entente entre la municipalité et monsieur Daniel Quessy afin d'autoriser le déversement des eaux de la boucherie aux étangs aérés de la municipalité, pourvu que les eaux déversées par la boucherie aux étangs aérés municipaux respectent les mêmes charges que l'entente industrielle signée et datée en mai 2014;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil autorise la signature de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, ladite entente entre la municipalité et monsieur Daniel Quessy

**QUE** l'entente soit annexée à la page 332 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-11

**Ouverture d'un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux concernant des travaux d'asphaltage du Chemin du Barrage dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017, Volet-Accélération des investissements sur le réseau local (AIRRL) et des travaux d'asphaltage dans le rang Haut-de-la-Grande-Ligne dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018(TECQ 2014-2018)**

**ATTENDU** que la municipalité a terminé ses travaux de reconstruction du Chemin du Barrage dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, travaux évalué et autorisé à 512 260,00\$ et qu'une aide financière maximale de 202 629,00\$ nous a été accordé;

**ATTENDU** que les dépenses en lien avec la reconstruction du Chemin du Barrage sont payables par le règlement d'emprunt numéro 2017-01-526, en mars prochain, et qu'une partie de ses dépenses sont payables à 50% par le programme AIRRL;

**ATTENDU** que la municipalité a terminé ses travaux de reconstruction du rang Haut-de-la-Grande-Ligne dans le cadre du programme TECQ, travaux évalués et autorisés à 823 252,00\$;

**ATTENDU** que les dépenses en lien avec le programme TECQ sont payables à 100% à compter du 31 mars 2018;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil contracte, auprès de la Caisse populaire de la Moraine, un prêt à demande, n'excédant pas 1 335 512\$\$ et ne pouvant excéder la date de réception de sa subvention gouvernementale du programme TECQ;

**(QUE)**

**QUE** le conseil accepte l'offre de la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux pour son emprunt temporaire, à un taux variable, au taux préférentiel plus 1%, les intérêts étant payables mensuellement ;

**QUE** le conseil mandate messieurs Guy Veillette, maire et Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité, pour signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de prêt avec la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-12

**Réclamation de la subvention autorisée par le ministre délégué aux Transports pour l'amélioration du réseau routier municipal**

**ATTENDU** la subvention autorisée par le ministre délégué aux Transports, monsieur Laurent Lessard, au montant maximal de 15 000\$ pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal au dossier n°00026233-1-37240(04)-2017-06-29-69;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a effectué des travaux admissibles à la présente subvention pour réaliser des travaux de pavage sur le rang Bas-de-la Grande-Ligne;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse confirme que le coût des travaux est de 19 842,64\$ incluant l'ouvrage spécialisé, les salaires, l'achat des matériaux et les taxes nettes;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution ;

**QUE** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le rang Bas-de-la-Grande-Ligne pour un montant 19 842,64\$ et demande le déboursement de la subvention au montant 6 000\$ pour l'année budgétaire 2017-2018, de 6 000\$ pour l'année budgétaire 2018-2019 et de 3 000\$ pour l'année budgétaire 2019-2020;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que ces fonds ne seront utilisés qu'aux fins octroyées et copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sont joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-13

**Formation obligatoire en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et formation sur les rôles et responsabilités des élus**

**ATTENDU** que les nouveaux élus doivent suivre une formation en éthique moins de six mois après leur entrée en fonction;

**ATTENDU** que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre cette formation aux nouveaux élus chaque saison;

**ATTENDU** que la Formation obligatoire en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale aura lieu le 2 décembre prochain à la salle municipale de Saint-Stanislas de 8h30 à 16h00; **(ATTENDU)**

**ATTENDU** que le tarif d'inscription pour la formation concernant le comportement éthique est de 385\$ par nouveaux élus, taxes en sus ;

**ATTENDU** que messieurs Michel Larivière et Daniel Bédard sont de nouveaux élus au sein du conseil municipal de Saint-Narcisse;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser messieurs Michel Larivière et Daniel Bédard, nouveaux conseillers de la municipalité à suivre cette formation;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil homologue les paiements pour les inscriptions messieurs Michel Larivière et Daniel Bédard, nouveaux conseillers municipaux, à la formation concernant le comportement éthique offerte par la FQM et de défrayer les coûts de transport et de repas.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-14

**Formation de PG Solutions concernant la facturation, la gestion des comptes, le budget, la taxation et la production de relevés et de rapports tel que les T4, T4A et relevé 1**

**ATTENDU** que madame Tania Imhof sera nouvellement à l'emploi de la municipalité, à titre de secrétaire trésorière adjointe;

**ATTENDU** que madame Tania Imhof a besoin d'approfondir ses connaissances afin de bien maîtriser le fonctionnement administratif de notre municipalité;

**ATTENDU** que PG Solutions offre un service de formation à distance concernant la facturation, la gestion des comptes à recevoir, le budget, la taxation annuelle et la production de relevés et de rapports tels que les T4, T4A et relevé 1;

**ATTENDU** que la firme PG Solutions nous a produit une offre de service au montant de 1 590,00\$, taxes en sus, pour 3 sessions d'une demi-journée chacune pour des formations à distance et une formation web au montant de 171,00\$, taxes en sus, pour les procédures de fin d'année;

**ATTENDU** que les formations offertes par PG Solutions sont pertinentes afin de bien outiller notre nouvelle employée dans ses fonctions au quotidien;

**ATTENDU** que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, participera également à ces formations;

**ATTENDU** que PG Solutions est notre logiciel de comptabilité depuis plusieurs années;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil homologue le paiement pour les formations offertes par PG Solutions au montant de 1 590,00\$, taxes en sus, pour 3 sessions d'une demi-journée chacune pour des formations à distance et une formation web au montant de 171,00\$, taxes en sus, pour les procédures de fin d'année;

Adoptée à l'unanimité.

**(FORMATION)**

2017-11-15

**Formation concernant les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire trésorier**

**ATTENDU** que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a démontré de l'intérêt à participer à cette formation;

**ATTENDU** que cette formation traitera de la fiscalité, finances municipales, développement économique, aménagement et urbanisme et ainsi que la reddition de comptes aux citoyens;

**ATTENDU** qu'une formation de deux jours est donnée les 7 et 8 février prochain à Trois-Rivières;

**ATTENDU** que le coût cette formation est de 522\$, taxes en sus, puisque nous sommes membre de l'ADMQ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution.

**QUE** le conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à suivre la formation concernant les impacts de la Loi 122 d'une durée de deux jours et de défrayer les coûts de repas.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-16

**Fédération québécoise des municipalités, adhésion 2018**

**ATTENDU** l'invitation lancée par le président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2018;

**ATTENDU** que notre municipalité adhère annuellement à cet organisme qui défend la ruralité québécoise, fournit des outils et organise des activités de formation;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte que notre municipalité adhère à la Fédération québécoise des municipalités et autorise le paiement de notre adhésion pour l'année 2018 au montant de 1 639,91\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-17

**Engagement de madame Tania Imhof à titre de secrétaire trésorière adjointe**

**ATTENDU** que madame Christine Trudel a quitté son emploi au sein de la municipalité à titre de secrétaire adjointe, le 29 septembre dernier;

**ATTENDU** que le conseil a réalisé un processus d'embauche afin de cibler la personne qui sera en mesure de réaliser les tâches et fonctions réalisées par madame Christine Trudel;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que les membres du conseil ont retenu la candidature de madame Tania Imhof, laquelle a été sélectionnée à la suite des différentes étapes franchies dans le cadre de notre processus (analyse des candidatures, entrevues, test écrit, références, enquêtes, rencontre et discussions avec le comité de ressource humaine, composé de monsieur Guy Veillette, maire, madame Nathalie Jacob, conseillère, madame Linda MacCulloch, conseillère, monsieur Gilles Gauthier, conseiller et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général) ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Narcisse engage madame Tania Imhof à titre de secrétaire trésorière adjointe, afin que celle-ci succède au départ de madame Christine Trudel dans ses fonctions;

**QUE** le conseil homologue l'engagement de madame Tania Imhof à la date effective du 13 novembre 2017, date du début de la période de probation de 6 mois à la fin de laquelle madame Tania Imhof sera officiellement confirmée dans ses nouvelles fonctions par résolution du conseil ;

**QUE** les conditions de travail et la rémunération qui s'appliqueront à la date d'entrée en fonction sont déjà prévues au manuel de l'employé qui débutera à la classe 11, échelon 10.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-18

**Nomination des mandataires afin de les autoriser à signer des chèques pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse**

**ATTENDU** que la municipalité doit procéder à plusieurs paiements, et ce, par chèque afin de rembourser les fournisseurs de biens ou de services;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de nommer plusieurs mandataires, soit le maire et un (e) conseiller (ère), en plus de 2 employés municipaux, afin de toujours avoir au moins une signature d'un membre du conseil en plus de la signature d'un employé mandaté;

**ATTENDU** que madame Christine Trudel a quitté son emploi et que madame Mireille Paquin n'est plus conseillère municipale, et que celles-ci étaient mandataires autorisées à signer pour et au nom de la municipalité;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de mandater deux autres personnes à signer les chèques pour et au nom de la municipalité;

**ATTENDU** que monsieur Guy Veillette, maire et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général étaient et demeurent mandataire à signer pour et nom de la municipalité les chèques;

**ATTENDU** qu'il est de la responsabilité du Conseil de mandater et d'autoriser les personnes à agir pour et en son nom ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution.

**(QUE)**

**QUE** la municipalité de Saint-Narcisse nomme monsieur Michel Larivière et madame Tania Imhof respectivement conseiller au siège numéro 3 et secrétaire trésorière adjointe, comme mandataires afin de les autoriser à signer des chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-19

**Contribution 2018 à Transport adapté & collectif des Chenaux**

**ATTENDU** que la municipalité de St-Narcisse désire accorder une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilités réduites;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu:

**QUE** cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2018 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites ;

**QUE** le budget total pour la 28<sup>ième</sup> année d'opération est estimé à 332 930\$, le coût estimé pour le transport adapté est de 271 380\$ et que la municipalité de St-Narcisse autorise, à même les fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux au montant 4 423 \$ pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

**QUE** le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces prévisions ;

**QUE** la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Notre-Dame-de-Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de Transport adapté & collectif des Chenaux;

**QUE** le maire et le directeur général sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse avec Transport adapté & collectif des Chenaux

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-20

**Demande du Club de la FADOQ pour une commandite du vin d'honneur à leur traditionnel souper des Fêtes**

**ATTENDU** la demande de madame Solange Boutet, présidente du Club de la FADOQ Saint-Narcisse inc., afin que la municipalité offre le vin d'honneur pour leur traditionnel souper annuel des Fêtes qui se tiendra au Centre communautaire le 9 décembre prochain ;

**ATTENDU** la politique en vigueur selon laquelle la municipalité offre un vin d'honneur annuel à chacun de ses organismes à but non lucratif qui en font la demande lors d'une activité spéciale ;

**(À CES CAUSES)**

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le Conseil acquiesce à la demande du Club de la FADOQ Saint-Narcisse inc. en offrant le vin d'honneur lors de leur souper des Fêtes du 9 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-21

**Participation de la municipalité au Gala reconnaissance-Gala Artisan**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a participé en tant que partenaire au Gala reconnaissance-Gala Artisan le 10 novembre dernier;

**ATTENDU** que pour la tenue de cet événement, la Communauté entrepreneuriale des Chenaux nous a sollicité pour l'achat de 8 billets;

**ATTENDU** que plusieurs entreprises de la MRC des Chenaux et de Saint-Narcisse ont été mises en nomination;

**ATTENDU** que le Gala a eu lieu à Saint-Stanislas à la salle municipale;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue l'achat de 8 billets au coût de 75\$ chacun pour un montant total de 525\$, le huitième billet étant gratuit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-22

**Le 59<sup>e</sup> téléthon du Noël du Pauvre, invitation à y souscrire**

**ATTENDU** l'organisation du 59<sup>e</sup> Téléthon du Noël du Pauvre qui sera diffusé sur les ondes de Radio-Canada Mauricie de 17h00 à minuit et qui se tiendra au Centre d'action bénévole le 1<sup>er</sup> décembre prochain sous la forme d'une collecte de dons en argent;

**ATTENDU** que les besoins de certains citoyens de notre paroisse sont variés: chauffage, vêtements et chaussures, nourriture, médicaments et que le comité organisateur sollicite la participation financière de la municipalité à cet événement;

**ATTENDU** que le conseil municipal participe, annuellement, à la campagne de financement du Noël du Pauvre considérant les efforts déployés par les bénévoles pour organiser cette activité spéciale de financement;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le conseil acquiesce à la demande du Comité du Noël du Pauvre en offrant un don au montant de cent dollars (100\$).

Adoptée à l'unanimité.

**(ÉTABLISSEMENT)**

2016-11-23

**Établissement du calendrier des séances du conseil pour l'année 2018**

**ATTENDU** que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, lesquelles se tiendront le lundi, sauf aux mois d'avril, juillet et de septembre où elles se tiendront un mardi et débiteront à 19h30 :

15 janvier	5 février
5 mars	3 avril
7 mai	4 juin
3 juillet	6 août
4 septembre	1 octobre
5 novembre	3 décembre

**QU'UN** avis public du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité et qu'il soit inclus dans l'Info municipale du mois de décembre.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-24

**Paiement à monsieur Alex Gignac Rousseau pour ses frais de déplacement de fin de semaine en période estivale 2017**

**ATTENDU** que monsieur Alex Gignac Rousseau effectue des allers et retours pour l'ouverture des jeux d'eau les samedis et dimanches tout au long de la période estivale;

**ATTENDU** que monsieur Rousseau utilise son véhicule personnel pour les allers et retours;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu:

**QUE** le conseil consent à verser un montant de 100,80\$ pour ses frais de déplacement, montant établi comme suit: 32 journées x 7 km x 0,45\$/km.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-25

**Calendrier municipal 2018 - acceptation de l'offre d'imprimerie Gignac Offset**

**ATTENDU** que la municipalité, en collaboration avec la Caisse Desjardins de Mékinac-Des Chenaux, produit annuellement un calendrier municipal;

**ATTENDU** que la municipalité a reçu une offre pour l'impression du calendrier municipal 2018, soit:

Imprimerie Gignac Offset : 1 389,00\$, taxes en sus;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** la participation financière de la Caisse Desjardins de Mékinac-Des Chenaux.

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte l'offre de la firme d'Imprimerie Gignac Offset au montant de 1 389,00\$, taxes en sus, pour la production de son calendrier municipal 2018.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-26

**Demande de madame Mariette Jacob, présidente de la Société d'histoire de Saint-Narcisse pour une commandite du vin d'honneur à leur dîner-conférence**

**ATTENDU** la demande de madame Mariette Jacob, présidente de la Société d'histoire de Saint-Narcisse, afin que la municipalité offre le vin d'honneur pour leur dîner-conférence, lequel aura lieu le 19 novembre prochain ;

**ATTENDU** la politique en vigueur selon laquelle la municipalité offre un vin d'honneur annuel à chacun de ses organismes à but non lucratif qui en font la demande lors d'une activité spéciale ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil acquiesce à la demande de la Société d'histoire de Saint-Narcisse en offrant le vin d'honneur lors de leur dîner conférence du 19 novembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-27

**Saison hivernale 2017-2018 : adoption de l'horaire et du tarif des semaines de garde**

**ATTENDU** que la politique en vigueur pour assurer un service adéquat en regard de l'entretien des chemins d'hiver passe par la mise sur pied d'un service de garde assuré par les employés municipaux;

**ATTENDU** qu'il est de la responsabilité des membres du conseil de statuer sur l'horaire proposé pour le service de garde pour la prochaine saison hivernale, lequel service couvrira la période du 17 novembre 2017 à 17h01 au 23 mars 2018 à 17h00;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le Conseil adopte l'horaire des semaines de garde proposé par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

**QUE** cet horaire soit annexé à la page 340 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la prime de disponibilité pour une semaine de garde soit fixée à 150\$ pour la saison 2017-2018.

(QU'UN)

**QU'** un véhicule de la municipalité soit mis à la disposition 7 jours sur 7 à nos employés effectuant la garde hivernale pour leurs allers et retours au travail.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-28

**Nomination d'un représentant municipal et d'un responsable de la bibliothèque municipale de Saint-Narcisse pour l'année 2018**

**ATTENDU** la convention intervenue entre notre municipalité et le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (C.Q.L.M.);

**ATTENDU** que notre municipalité doit nommer deux délégués pour nous représenter à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres du Réseau Biblio (C.Q.L.M.), dont l'un est désigné comme représentant du Conseil et l'autre comme responsable de la bibliothèque;

**ATTENDU** que madame Mireille Paquin n'est plus conseillère municipale, mais a toujours le désir de nous représenter à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres du Réseau Biblio (C.Q.L.M.), mais n'aurait pas droit de vote;

**ATTENDU** que madame Mireille Paquin connaît bien les dossiers en lien avec le Réseau Biblio (C.Q.L.M.) et nous a toujours bien informé des enjeux liés au développement et aux opérations de notre bibliothèque municipale;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu:

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse nomme madame Mireille Paquin, comme représentante de la municipalité de Saint-Narcisse auprès du Réseau Biblio (C.Q.L.M.) et madame Louise Lafontaine, responsable de la bibliothèque municipale pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-29

**Nomination du maire suppléant**

**ATTENDU** que l'amendement à l'article 107 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme stipule que le Maire suppléant ne peut désormais, de façon automatique, remplacer le Maire au Conseil de la MRC ;

**ATTENDU** que dorénavant, en l'absence du Maire, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut que le Conseil de la municipalité désigne parmi ses membres ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse nomme monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6 de cette municipalité, comme maire suppléant et représentant substitut pour remplacer le Maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux.

**(QUE)**

**QUE** ce mandat est effectif à compter du 14 novembre 2017 et prend fin, soit pour une période se terminant le 30 avril 2018 ou jusqu'à la nomination d'un successeur.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-30

**Comité Consultatif d'Urbanisme, nomination des membres**

**ATTENDU** l'adoption du règlement numéro 2006-06-399 relatif aux dérogations mineures en matière de zonage et de lotissement ;

**ATTENDU** que la municipalité a adopté un règlement relatif à la création d'un Comité Consultatif d'Urbanisme, lequel est entré en vigueur le 31 décembre 1981;

**ATTENDU** que la réglementation stipule que le Comité Consultatif d'Urbanisme est formé de 5 membres permanents nommés par le Conseil, dont 2 membres du Conseil municipal et 3 membres choisis parmi les contribuables résidents dans la municipalité;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le Conseil nomme monsieur Denis Chartier et monsieur Michel Larivière comme membres du Conseil municipal pour le représenter au sein dudit Comité ;

**QUE** le Conseil nomme également monsieur Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité, comme membre adjoint au Comité Consultatif d'Urbanisme ;

**QUE** le Conseil, conformément à l'article 2.1 du règlement numéro 2008-10-429 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement sur le Comité Consultatif d'Urbanisme et abrogation des règlements antérieurs, nomme les membres aux sièges suivants et en fixe la date de fin de leur mandat comme suit :

Siège # 1 :	Monsieur René Pronovost,	membre permanent, 31 déc. 2018
Siège # 2 :	Monsieur René Pinard,	membre permanent, 31 déc. 2018
Siège # 3 :	Monsieur Roland Gervais,	membre permanent, 31 déc. 2018
Siège # 4 :	Monsieur Michel Larivière,	membre permanent, 31 déc. 2018
Siège # 5 :	Monsieur Denis Chartier,	membre permanent, 31 déc. 2018
---	Monsieur Stéphane Bourassa,	membre adjoint 31 déc. 2018

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-31

**Homologation de l'offre de visibilité dans le dépliant promotionnel du Parc de la rivière Batiscan**

**ATTENDU** que le Parc de la rivière Batiscan nous a offert pour une visibilité au coût de 650\$, taxes en sus, pour un encart publicitaire dans leur dépliant 2017 lequel est distribué en 25 000 exemplaires sur le territoire du Québec ;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse est très sensible au développement du Parc, un joyau qui fait notre fierté;

**ATTENDU** que la municipalité n'est pas une entreprise qui a besoin de visibilité pour offrir un ou des produits, elle veut cependant s'associer au Parc en l'appuyant financièrement pour atteindre ses objectifs et lui offrir en plus, la publicité des activités qui se réalisent sur notre territoire dans le but de meubler le séjour des utilisateurs du Parc;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**(QUE)**

**QUE** le conseil homologue la dépense pour un montant de 650\$, taxes en sus, pour un encart publicitaire dans le dépliant 2017 du Parc de la rivière Batiscan.

Adopté à l'unanimité.

2017-11-32

**Contribution financière pour le Noël des enfants 2017 de Saint-Narcisse**

**ATTENDU** la demande de madame Christine Trudel, qui chapeaute le Noël des enfants depuis plusieurs années, afin que la municipalité contribue financièrement à cette activité;

**ATTENDU** que cette activité favorise l'épanouissement d'une centaine de jeunes enfants de notre municipalité;

**ATTENDU** que cette activité est très appréciée de la part de nos citoyens;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le conseil acquiesce à la demande de madame Christine Trudel en offrant un don au montant de deux cent cinquante dollars (250\$) pour le Noël des enfants 2017.

Adoptée à l'unanimité.

2017-11-33

**Adhésion à un contrat d'assurance collective**

**ATTENDU** qu'il y a eu une discussion entre les membres du conseil sur ce point et qu'il manque plusieurs points d'information afin que les membres du conseil puissent prendre position, ce point sera donc reporté à une séance ultérieure.

Pas adoptée.

2017-11-34

**Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 21h08.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Guy Veillette, maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général